

---

**Corrigé indicatif de la première partie**

---

**Dossier n° 1 : (3,5 points)****Question 1 : Traitement comptable applicable au plan d'intéressement (0,75 points)****a. Principe général :**

Le plan d'intéressement est constitutif d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions régie par la norme IFRS 2. En effet, la société "Excel-Net" recevra des services de la part de ses cadres supérieurs et moyens en contrepartie d'instruments de capitaux propres, en l'occurrence, des options d'achat de ses actions. (0,125 point)

Selon IFRS 2.07, les services reçus ou acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions avec son personnel sont comptabilisés au fur et à mesure qu'elle reçoit les services. Lorsque les services reçus ou acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions ne remplissent pas les conditions de comptabilisation en tant qu'actifs, ils doivent être comptabilisés en charges (IFRS 2.08). Lorsque les services ont été acquis ou reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui est réglée en instruments de capitaux propres l'entité doit comptabiliser en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres (IFRS 2.07) (0,125 point)

**b. Divergences entre le traitement applicable aux cadres supérieurs et celui applicable aux cadres moyens :**

Pour les cadres supérieurs et moyens, l'attribution d'options sur actions est subordonnée à une condition d'acquisition des droits qui leur est commune et à une autre qui est spécifique à la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartient le cadre.

Outre à la condition commune de rester au service de la société pendant les 24 mois qui suivent le 01/07/2014 (Date de la décision d'instauration du plan d'intéressement), l'acquisition des droits par les cadres supérieurs est subordonnée à une "**condition de marché**" liée à l'atteinte d'un objectif de cours pour l'action à la date convenue pour l'acquisition des options sur actions. Dans ce cas, la société doit comptabiliser les services reçus des cadres supérieurs qui répondent à la condition commune, que cette condition de marché ait été remplie ou non. La condition de marché doit être, uniquement, prise en compte lors de la détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres (options sur actions) à la date d'attribution. Il n'y a pas de révision ultérieure de la juste valeur des instruments et la condition de marché n'est pas prise en compte pour la détermination du nombre probable d'instruments dont l'acquisition par les cadres supérieurs est attendue à l'issue de la période d'acquisition (IFRS 2.21). (0,125 point)

Pour les cadres moyens, et outre la condition commune susvisée, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition "**autre qu'une condition de marché**" liée à l'atteinte d'un objectif de performance indexé sur le ROE. Dans ce cas, cette condition "**hors marché**" est prise en compte uniquement par le biais de l'ajustement du nombre probable d'instruments dont l'acquisition par les cadres moyens est attendue à l'issue de la période d'acquisition. Elles ne doivent pas être prises en compte lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments octroyés, déterminée à la date d'attribution (IFRS 2.19). (0,125 point)

**c. Incidence de la modification apportée au prix d'exercice des options :**

Il s'agit d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres consécutive à la réduction du prix d'exercice des options sur actions qui passe de 200 DT à 180 DT. Cette augmentation se traduit par la comptabilisation de la juste valeur marginale attribuée, c'est-à-dire la différence entre la juste valeur de l'instrument de capitaux propres modifié (Options avec un prix d'exercice de 180 DT) et celle de l'instrument de capitaux propres original (Options avec un prix d'exercice de 200 DT), toutes deux estimées à la date de la modification (01/07/2015) (IFRS 2.27). (0,25 point)

**Question 2 : (2,75 points)**

**1- Exercice 2014 :**

Selon IFRS 2.11, la juste valeur des services reçus doit être évaluée en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. En effet, il n'est habituellement pas possible d'estimer de manière fiable la juste valeur des services reçus. La juste valeur de ces instruments de capitaux propres doit être évaluée à la date d'attribution (01/07/2014). (0,25 point)

Cadres supérieurs			Cadres moyens		
La JV des services reçus en 2014 = JV de l'option à la date d'attribution x nombre d'options x nombre estimé de cadres supérieurs x période d'acquisition écoulée depuis la date d'attribution = $100 \times 100 \times 7 \times 6/24 = 17.500$ DT. (0,125 point)			La JV des services reçus en 2014 = [JV de l'option à la date d'attribution x nombre d'options (compte tenu de l'estimation, en date de reporting, du ROE attendu) x nombre estimé de cadres moyens x période d'acquisition écoulée depuis la date d'attribution] = $100 \times 100 \times 15 \times 6/24 = 37.500$ DT. (0,125 point)		
31/12/2014 (0,125 point)			31/12/2014 (0,125 point)		
(R) Charges de personnel	17 500		(R) Charges de personnel	37 500	
(CP) Options sur actions		<b>17 500</b>	(CP) Options sur actions		<b>37 500</b>

**2- Exercice 2015 :**

La différence entre la juste valeur des instruments de capitaux propres de remplacement et la juste valeur nette des instruments de capitaux propres annulés à la date de remplacement doit être étalée sur la période allant de la notification de modification (01/07/2015) jusqu'à la date d'exercice (01/07/2016).

Cadres supérieurs			Cadres moyens		
La JV des services reçus en 2015 = [JV de l'option à la date d'attribution x nombre d'options x nombre estimé de cadres supérieurs x période d'acquisition écoulée depuis la date d'attribution] + [(JV de l'instrument de capitaux propres modifié - JV de l'instrument de capitaux propres original) x prorata de la période écoulée depuis la date de modification par rapport à la période séparant la date d'exercice de la date de modification x nombre d'options x nombre estimé de cadres supérieurs] - JV des services reçus constatée lors des exercices antérieurs = $[100 \times 100 \times 6 \times 18/24] + [(138-120) \times 6/12 \times 6 \times 100] - 17.500$ = 32.900 DT (0,125 point)			La JV des services reçus en 2015 = [JV de l'option à la date d'attribution x nombre d'options x nombre estimé de cadres moyens x période d'acquisition écoulée depuis la date d'attribution] + [(JV de l'instrument de capitaux propres modifié - JV de l'instrument de capitaux propres original) x prorata de la période écoulée depuis la date de modification par rapport à la période séparant la date d'exercice de la date de modification x nombre d'options x nombre estimé de cadres moyens] - JV des services reçus constatée lors des exercices antérieurs = $[100 \times 150 \times 14 \times 18/24] + [(138-120) \times 6/12 \times 14 \times 150] - 37.500$ = 138.900 DT (0,125 point)		

31/12/2015 (0,125 point)			31/12/2015 (0,125 point)		
(R) Charges de personnel	32 900		(R) Charges de personnel	138 900	
(CP) Options sur actions		<b>32 900</b>	(CP) Options sur actions		<b>138 900</b>

### 3- Exercice 2016 :

3-1- Prise en compte des services reçus jusqu'à la date d'exercice des droits :

Cadres supérieurs	Cadres moyens												
<p>La JV des services reçus en 2016 = [JV de l'option à la date d'attribution x nombre final d'options x nombre final de cadres supérieurs] + [(JV de l'instrument de capitaux propres modifié - JV de l'instrument de capitaux propres original) x nombre final d'options x nombre final de cadres supérieurs] – JV des services reçus constatée lors des exercices antérieurs.</p> <p>= [100 x 100 x 6] + [(138-120) x 6 x 100] - 17.500 – 32.900</p> <p>= 20.400 DT (0,125 point)</p> <p>01/07/2016 (0,125 point)</p> <table border="1"> <tr> <td>(R) Charges de personnel</td> <td>20 400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(CP) Options sur actions</td> <td></td> <td><b>20 400</b></td> </tr> </table>	(R) Charges de personnel	20 400		(CP) Options sur actions		<b>20 400</b>	<p>La JV des services reçus en 2016 = JV de l'option à la date d'attribution x nombre final d'options x nombre final de cadres moyens] + [(JV de l'instrument de capitaux propres modifié - JV de l'instrument de capitaux propres original) x nombre final d'options x nombre final de cadres moyens] – JV des services reçus constatée lors des exercices antérieurs.</p> <p>= [100 x 150 x 13] + [(138-120) x 13 x 150] - 37.500 - 138.900</p> <p>= 53.700 DT (0,125 point)</p> <p>01/07/2016 (0,125 point)</p> <table border="1"> <tr> <td>(R) Charges de personnel</td> <td>53 700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(CP) Options sur actions</td> <td></td> <td><b>53 700</b></td> </tr> </table>	(R) Charges de personnel	53 700		(CP) Options sur actions		<b>53 700</b>
(R) Charges de personnel	20 400												
(CP) Options sur actions		<b>20 400</b>											
(R) Charges de personnel	53 700												
(CP) Options sur actions		<b>53 700</b>											

3-1-Exercice des droits :

Cadres supérieurs	Cadres moyens																								
<p>JV de chaque option exercée = 100 + (138-120) = 118 DT</p> <p>JV des options exercées = 118 x 5 x 100 = 59.000 DT (0,125 point)</p> <p>Prix des options exercées = 180 x 5 x 100 = 90.000 DT (0,125 point)</p> <p>Augmentation du capital au nominal = 5 x 100 x 100 (VN) = 50.000 DT</p> <p>01/07/2016 (0,25 point)</p> <table border="1"> <tr> <td>(CP) Options sur actions</td> <td><b>59 000</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(B) Trésorerie</td> <td>90 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(CP) Capital social</td> <td></td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>(CP) Prime d'émission (par ≠)</td> <td></td> <td>99 000</td> </tr> </table>	(CP) Options sur actions	<b>59 000</b>		(B) Trésorerie	90 000		(CP) Capital social		50 000	(CP) Prime d'émission (par ≠)		99 000	<p>JV de chaque option exercée = 100 + (138-120) = 118 DT</p> <p>JV des options exercées = 118 x 10 x 150 = 177.000 DT (0,125 point)</p> <p>Prix des options exercées = 180 x 10 x 150 = 270.000 DT (0,125 point)</p> <p>Prix des actions rachetées = 360 x 10 x 150 = 540.000 DT</p> <p>01/07/2016 (0,25 point)</p> <table border="1"> <tr> <td>(CP) Options sur actions</td> <td><b>177 000</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(B) Trésorerie</td> <td>270 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(R) Pertes sur cession d'actions propres</td> <td>93 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(CP) Actions propres</td> <td></td> <td>540 000</td> </tr> </table>	(CP) Options sur actions	<b>177 000</b>		(B) Trésorerie	270 000		(R) Pertes sur cession d'actions propres	93 000		(CP) Actions propres		540 000
(CP) Options sur actions	<b>59 000</b>																								
(B) Trésorerie	90 000																								
(CP) Capital social		50 000																							
(CP) Prime d'émission (par ≠)		99 000																							
(CP) Options sur actions	<b>177 000</b>																								
(B) Trésorerie	270 000																								
(R) Pertes sur cession d'actions propres	93 000																								
(CP) Actions propres		540 000																							

## Dossier n° 2 : (3 points)

### Question 1 : Traitement comptable applicable aux coûts d'emprunts (0,75 points)

Selon IAS 23.06, les coûts d'emprunts qui peuvent l'objet d'incorporation incluent :

- Les charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) en conformité avec IAS 39. (0,125 point)
- Les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des charges d'intérêts. Le staff de l'IFRIC a considéré que les différences de change assimilées à un ajustement des charges d'intérêts sont constituées par le différentiel d'intérêts entre un emprunt en monnaie fonctionnelle et un emprunt en monnaie étrangère<sup>1</sup>. (0,25 point)

IAS 23.08 impose la capitalisation des coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié (un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu). (0,125 point)

Dans l'espèce envisagé, les charges d'intérêts calculées au TIE telles qu'encourues sur l'emprunt spécifique dédié au financement des travaux ainsi que les pertes de change assimilées à un ajustement des charges d'intérêts doivent être incorporées au coût de la construction. (0,25 point)

### Question 2 : Vérification du T.I.E et traitement comptable en 2014 (1 point)

#### 1- Vérification du T.I.E : (0,25 point)

Le TIE (t) est le taux d'intérêt qui égalise, au 02/01/2014, la valeur actualisée des flux futurs estimés liés à l'emprunt et la valeur initiale du passif financier représentatif de cet emprunt.

Valeur initiale du passif financier en euros = 1.000.000 – 10.000 – 5.929 = 984.071 €.

En utilisant le taux de 4% on aura bien l'égalité suivante :

Date	02/01/2014	02/01/2015	02/01/2016	02/01/2017	02/01/2018	02/01/2019
Flux futurs		35 000	285 000	276 250	267 500	258 750
Période d'actualisation		1	2	3	4	5
Taux d'actualisation		4%	4%	4%	4%	4%
Flux actualisés		33 654	263 499	245 585	228 660	212 674
<b>∑ Flux actualisés</b>	<b>984 071</b>	<b>(0,25 point)</b>				

#### 2- Traitement comptable relatif à l'emprunt en 2014 : (0,75 point)

Initialement, le passif financier représentatif de cet emprunt bancaire est comptabilisé à la juste valeur (IAS 39.43). Libellé en monnaie étrangère (€) ce passif financier doit être comptabilisé en monnaie fonctionnelle (DT) en utilisant le cours du jour en vigueur à la date de transaction (IAS 21.21).

02/01/2014 (0,125 point)

(B) Trésorerie (984.071 x 2,03)	1 997 665	
(B) Emprunt bancaire (Passif financier)		1 997 665

<sup>1</sup> Agenda paper 7C, Novembre 2007.

En date de reporting, le passif financier représentatif de l'emprunt bancaire est comptabilisé au coût amorti en utilisant la méthode du TIE (IAS 39.47). La charge d'intérêt encourue, en 2014, et calculée au TIE de 4% sera convertie, par approximation, au taux moyen. (IAS 21.22)

La différence entre la dette d'intérêts courus calculée au taux nominal (taux contractuel) et la charge d'intérêts calculée au TIE est représentative de l'étalement actuariel des coûts de transaction liés à l'émission de l'emprunt. **(0,125 point)**

31/12/2014 **(0,25 point)**

(R) Charges d'intérêts [39.363 x 2,17] (*)	85 417	
(B) Intérêts courus et non échus [35.000 x 2,17]		75 950
(B) Emprunt bancaire (Passif financier) [(39.363-35.000) x 2,17]		9 467

(\*)  $984.071 \times [(1+4\%)^{12/12} - 1] = 39.363$

Il est procédé, en outre, en date de reporting, à l'actualisation des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère en utilisant le cours de clôture. [IAS 21.23 (a)]

31/12/2014 **(0,125 point)**

(R) Pertes de change [984.071 x (2,25-2,03) + 39.363 x (2,25-2,17)]	219 645	
(B) Intérêts courus et non échus [35.000 x (2,25-2,17)]		2 800
(B) Emprunt bancaire (Passif financier) (*)		216 845

(\*)  $[984.071 \times (2,25-2,03) + (39.363-35.000) \times (2,25-2,17)]$

31/12/2014 **(0,125 point)**

(B) Actif d'impôt différé [219.645 x 25%]	54 911	
(R) Produit d'impôt différé		54 911

### Question 3 : Incorporation des coûts d'emprunts au coût du nouveau siège social **(1,25 points)**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inclus dans le coût de cet actif. Il s'agit de coûts d'emprunt qui auraient pu être évités si la dépense relative à l'actif qualifié n'avait pas été faite (IAS 23.10). Pour les emprunts spécifiquement contractés pour financer la construction de l'actif qualifié, le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif est égal aux coûts d'emprunt réels encourus sur cet emprunt au cours de la période, diminués de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés (IAS 23.12).

Par ailleurs, il y a lieu d'appliquer un taux de capitalisation aux dépenses encourues sur la période de capitalisation. Ce taux doit inclure, outre la charge d'intérêts calculée au TIE, les pertes de change assimilées à un ajustement de ladite charge d'intérêts. **(0,125 point)**

+ Intérêts déterminés selon le taux effectif	85 417	
+ Pertes de change	219 645	
<b>= Coûts d'emprunts encourus en 2014</b>	<b>305 062</b>	<b>(0,125 point)</b>
<b>Coûts d'un emprunt similaire en monnaie fonctionnelle</b>	<b>159 813</b>	<b>(0,125 point)</b>
$(984.071 \times 2,03) \times 8\% \times 12/12$		

Dans la mesure où les coûts qui auraient été supportés sur un emprunt similaire libellé en monnaie fonctionnelle sont inférieurs à ceux réellement encourus, il y a lieu de retenir un taux de capitalisation de 8%. **(0,25 point)**

Les coûts d'emprunts incorporables au coût du siège social, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 seront déterminés comme suit :

Date	Dépense	Montant	Prorata temporis	Dépense pondérée	
02/01/2014	Frais lié à l'obtention du permis de bâtir (*)	50 000	12/12	50 000	0,125
01/03/2014	Aménagement du terrain (*)	30 000	10/12	25 000	
01/05/2014	Décomptes relatifs au lot "génie civil"	500 000	8/12	333 333	0,125
01/09/2014	Décomptes relatifs au lot "génie civil"	820 000	4/12	273 333	0,125
<b>Total (1)</b>				<b>681 666</b>	
<b>Coûts d'emprunts incorporables = (1) x 8%</b>				<b>54 533</b>	0,125

(\*) Les frais de permis et d'aménagement sont spécifiques et nécessaires à la réalisation de l'actif qualifié.

31/12/2014 (0,125 point)

(B) Constructions	54 533	
(B) Transfert de charges financières		54 533

### Dossier n° 3 : (3,5 points)

#### 1- Traitement comptable applicable lors du commencement du contrat de location (2 points)

Au commencement du contrat de location, les 4 étages constituent, désormais, une partie d'un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers au sens d'IAS 40.07. Il s'agit, en conséquence, d'un immeuble de placement à partir de la mise en force du contrat de location. (0,25 point).

L'usage mixte de la totalité du bien immeuble n'interdit pas la comptabilisation séparée des étages loués en immeuble de placement dans la mesure où ces étages peuvent être vendus ou loués séparément du reste du bien (IAS 40.10). (0,25 point)

A la date de location, la société doit procéder au reclassement des 4 étages de la catégorie "Immobilisations Corporelles" à la catégorie "Immeuble de placement". La société devait, ainsi, appliquer IAS 16 jusqu'à la date du changement d'utilisation. Elle devait traiter toute différence à cette date entre la valeur comptable du bien immobilier selon IAS 16 et sa juste valeur de la même manière qu'une réévaluation selon IAS 16 soit en écart de réévaluation (IAS 40.62). (0,25 point)

La réévaluation est effectuée de la manière suivante : (0,25 point)

Coût d'entrée du terrain (1)	1 250 000
Coût d'entrée de la construction (2)	3 000 000
<b>Coût total du siège social (1) + (2)</b>	<b>4 250 000</b>
+ Quote-part Terrain affectée aux 4 étages = (1) x 4/5	1 000 000
+ Quote-part Constructions affectée aux 4 étages = (2) x 4/5	2 400 000
- Amortissements constatés du 01/05/2015 au 31/12/2015 = [(2) x 4/5] x 5% x 8/12	(80 000)
<b>= VNC des 4 étages selon IAS 16 au 01/01/2016 (a)</b>	<b>3 320 000</b>
<b>Juste valeur des 4 étages au 01/01/2016 (b) (*)</b>	<b>3 400 000</b>
<b>Ecart de réévaluation = (b)-(a)</b>	<b>80 000</b>

(\*) Selon IFRS 13.27 "L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale". (0,25 point)

Dans le cas d'espèce, la location des 4 étages est jugée comme étant leur utilisation optimale (Annexe 3 de l'énoncé). Il y a lieu de retenir la valeur locative traduisant le seul rendement des 4 étages, c'est-à-dire mobilier de bureau exclu (comptabilisé comme un actif distinct). (0,25 point)

Au 01/01/2016, le reclassement des 4 étages de la catégorie "Immobilisations Corporelles" à la catégorie "Immeuble de placement", se traduit par les écritures suivantes :

01/01/2016 (0,125 point)

(B) Amortissements des constructions	80 000	
(B) Constructions		80 000

01/01/2016 (0,25 point)

(B) Terrains [80.000 x 1.000.000/3.320.000]	24 096	
(B) Constructions [80.000 x 2.320.000/3.320.000]	55 904	
(CP) Ecart de réévaluation [80.000 x (1-25%)]		60 000
(B) Passif d'impôt différé [80.000 x 25%]		20 000

01/01/2016 (0,125 point)

(B) Immeuble de placement - Terrains [1.000.000+24.096]	1 024 096	
(B) Immeuble de placement - Constructions [2.320.000+55.904]	2 375 904	
(B) Terrains		1 024 096
(B) Constructions		2 375 904

## 2- Traitement comptable applicable en date de reporting (31/12/2016) (1,5 points)

L'incidence de l'évaluation de l'immeuble de placement à sa juste valeur doit être constatée en résultat de l'exercice. (0,25 point)

+ Juste valeur de l'immeuble de placement- Terrains au 01/01/2016	1 024 096
+ Juste valeur de l'immeuble de placement- Construction au 01/01/2016 (1)	2 375 904
- Amortissements 2016 (Période résiduelle 19 ans et 4 mois) = [(1) x 12/(19x12+4)]	(122 892)
<b>= VNC de l'immeuble de placement au 31/12/2016 (a)</b>	<b>3 277 108</b>
<b>Juste valeur des 4 étages au 31/12/2016 (b) (*)</b>	<b>3 494 236</b>
<b>Gain sur immeuble de placement = (b)-(a) (0,25 point)</b>	<b>217 128</b>

(\*) Valeur locative mobilier de bureau exclu.

31/12/2016 (0,25 point)

(R) Dotations aux amortissements	122 892	
(B) Amortissements des immeubles de placement - Constructions		122 892

31/12/2016 (0,25 point)

(CP) Ecart de réévaluation [55.904 x(12/(19x12+4) x (1-25%)]	2 169	
(B) Passif d'impôt différé [55.904 x(12/(19x12+4) x 25%]	723	
(CP) Résultats reportés [55.904 x(12/(19x12+4)]		2 892

31/12/2016 (0,25 point)

(B) Immeuble de placement - Terrains [217.128 x (1.024.096/3.277.108)]	67 852	
(B) Immeuble de placement - Constructions [217.128 – 67.852]	149 276	
(R) Gains sur immeubles de placement		217 128

31/12/2016 (0,25 point)

(R) Charge d'impôt différé	54 282	
(B) Passif d'impôt différé [217.128 x 25%]		54 282

## Corrigé indicatif de la deuxième partie

Dossier n° 1 : (3,5 points)

### 1- Procédures de conversion applicables : (0,5 point)

Les comptes individuels de la société "C" (établissement à l'étranger au sens d'IAS 21.08) sont établis dans sa monnaie fonctionnelle (MAD). En conséquence, ils seront convertis en monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe en appliquant les procédures prévues par IAS 21.39 (méthode du taux de clôture) : (0,125 point)

- (a) Les actifs et les passifs seront convertis au cours de clôture ; (0,125 point)
- (b) Les produits et les charges doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions, ou par approximation au cours moyen (IAS 21.40) ; (0,125 point)
- (c) Les capitaux propres seront convertis selon des procédures spécifiques à des fins de bouclage ; (0,125 point)
- (d) Les écarts de change en résultant seront portés, en capitaux propres, dans une rubrique distincte sous l'intitulé "Ecart de conversion".

### 2- Conversion des comptes de gestion et des comptes du bilan : (2 points)

#### 2-1- Conversion des comptes de gestion : (0,25 point)

Intitulé du compte	Soldes MAD	Cours	Soldes DT	Remarques
(G) Achats	3 400 000	<b>0,2170</b>	737 800	Cours moyen 2016
(G) Variation de stocks	(100 000)	<b>0,2170</b>	(21 700)	Cours moyen 2016
(G) Charges de personnel	1 200 000	<b>0,2170</b>	260 400	Cours moyen 2016
(G) Autres charges externes	1 150 000	<b>0,2170</b>	249 550	Cours moyen 2016
(G) Dotations aux amortissements	150 000	<b>0,2170</b>	32 550	Cours moyen 2016
(G) Revenus	(6 100 000)	<b>0,2170</b>	(1 323 700)	Cours moyen 2016
<b>(G) Résultat global (en gestion)</b>			<b>65 100</b>	

#### 2-2- Conversion des comptes du bilan :

Intitulé du compte	Soldes MAD	Cours	Soldes DT	Remarques
(B) Capital	(2 000 000)	<b>0,1810</b>	(362 000)	Cours à l'entrée en périmètre
(B) Réserves	(220 000)	<b>PS</b>	(44 100)	Cf. tableau ci-après
(B) Résultats reportés	(80 000)	<b>PS</b>	(18 000)	Cf. tableau ci-après
(B) Résultat de l'exercice	(300 000)	<b>0,2170</b>	(65 100)	Report du résultat converti en gestion
(B) Matériels industriels	1 000 000	<b>0,2270</b>	227 000	Cours au 31/12/2016
(B) Outillages industriels	500 000	<b>0,2270</b>	113 500	Cours au 31/12/2016
(B) Amortissement des Matériels industriels	(450 000)	<b>0,2270</b>	(102 150)	Cours au 31/12/2016
(B) Amortissement des Outillages industriels	(100 000)	<b>0,2270</b>	(22 700)	Cours au 31/12/2016
(B) Stocks	600 000	<b>0,2270</b>	136 200	Cours au 31/12/2016
(B) Fournisseurs d'exploitation	(1 200 000)	<b>0,2270</b>	(272 400)	Cours au 31/12/2016
(B) Clients	1 400 000	<b>0,2270</b>	317 800	Cours au 31/12/2016
(B) Comptes de régularisation-actif	250 000	<b>0,2270</b>	56 750	Cours au 31/12/2016
(B) Débiteurs divers	500 000	<b>0,2270</b>	113 500	Cours au 31/12/2016
(B) Banque	100 000	<b>0,2270</b>	22 700	Cours au 31/12/2016
<b>(B) Ecart de conversion</b>			<b>(101 000)</b>	

PS : Procédures spécifiques

La conversion des réserves et des résultats reportés sera opérée comme suit :

Ex.	Résultat (avant affectation) MAD	Affectation en		Cours	Affectation en		Remarques
		Réserves MAD	Résultats reportés MAD		Réserves DT	Résultats reportés DT	
2012	(80 000)		(80 000)	0,1820		(14 560)	Cours moyen 2 <sup>ème</sup> semestre 2012
2013	(100 000)		(100 000)	0,1925		(19 250)	Cours moyen 2013
2014	280 000	100 000	180 000	0,2010	20 100	36 180	Cours moyen 2014
2015	250 000	120 000	130 000	0,2000	24 000	26 000	Cours moyen 2015
			(50 000)	0,2074		(10 370)	Cours au 10/05/2016 (Tenue AGO)
<b>Total</b>		<b>220 000</b>	<b>80 000</b>		<b>44 100</b>	<b>18 000</b>	

### 3- Ecritures de report des comptes de la société "C" dans les journaux de consolidation : (1 point)

Placée sous le contrôle conjoint de "F", la société "C" sera consolidée par intégration proportionnelle. Ses comptes seront reportés, après conversion en dinars, par référence au pourcentage de participation de l'investisseur direct "F" soit 40%. (0,25 point)

#### 1. Report des comptes de bilan (0,5 point)

(B) Matériels industriels [227.000 x 40%]	90 800	
(B) Outillages industriels [113.500 x 40%]	45 400	
(B) Stocks [136.200 x 40%]	54 480	
(B) Clients [317.800 x 40%]	127 120	
(B) Comptes de régularisation-actif [56.750 x 40%]	22 700	
(B) Débiteurs divers [113.500 x 40%]	45 400	
(B) Banque [22.700 x 40%]	9 080	
<b>(B) Capital "C" [362.000 x 40%]</b>		<b>144 800</b>
<b>(B) Réserves "C" [44.100 x 40%]</b>		<b>17 640</b>
<b>(B) Résultats reportés "C" [18.000 x 40%]</b>		<b>7 200</b>
<b>(B) Résultat "C" [65.100 x 40%]</b>		<b>26 040</b>
<b>(B) Ecart de conversion "C" [101.000 x 40%]</b>		<b>40 400</b>
(B) Amortissements des Matériels industriels [102.150 x 40%]		40 860
(B) Amortissements des Outillages industriels [22.700 x 40%]		9 080
(B) Fournisseurs d'exploitation [272.400 x 40%]		108 960

#### 2. Report des comptes de résultat (0,25 point)

<b>(G) Résultat global (en gestion) [65.100 x 40%]</b>	<b>26 040</b>	
(G) Achats [737.800 x 40%]	295 120	
(G) Charges de personnel [260.400 x 40%]	104 160	
(G) Autres charges externes [249.550 x 40%]	99 820	
(G) Dotations aux amortissements [32.550 x 40%]	13 020	
(G) Variation de stocks [21.700 x 40%]		8 680
(G) Revenus [1.323.700 x 40%]		529 480

**Dossier n° 2 : (3,5 points)**

**1- Mise en équivalence des titres "A" (chez "M") : (1 point)**

**1. Mise en équivalence des titres "A" (chez M) (0,25 point)**

(B) TME [160.000+(632.500+154.250) x 20%]	317 350	
(B) Titres de participation dans "A" (Chez M) [1.600 x 100]		160 000
(B) Réserves "M" [632.500 x 20%]		126 500
(B) Résultat "M" [154.250 x 20%]		30 850
(G) Résultat global (en gestion)	126 500	
(G) Part dans les résultats des SME		126 500

**2. Retraitements d'homogénéité (Différences temporelles déductibles) (0,25 point)**

(B) TME [(15.000 x 25%)x20%]	750	
(B) Résultat "M" [(20.000-15.000) x 25%]x20%	250	
(B) Réserves "M" [20.000 x 25% x 20%]		1 000
(G) Part dans les résultats des SME	250	
(G) Résultat global (en gestion)		250

**3. Retraitements d'homogénéité (Différences temporelles imposables) (0,25 point)**

(B) Réserves "M" [30.000 x 25% x 20%]	1 500	
(B) Résultat "M" [(40.000-30.000) x 25%]x20%	500	
(B) TME [(40.000 x 25%)x20%]		2 000
(G) Résultat global (en gestion)	500	
(G) Part dans les résultats des SME		500

**4. Retraitements d'homogénéité (Provisions IDR) (0,25 point)**

(B) Réserves "M" [80.000 x (1-25%) x 20%]	12 000	
(B) Résultat "M" [(90.000-80.000) x (1-25%)]x20%	1 500	
(B) TME [(90.000 x (1-25%))x20%]		13 500
(G) Part dans les résultats des SME	1 500	
(G) Résultat global (en gestion)		1 500

**2- Mise en équivalence des titres "A" (chez "F") : (2 points)**

**2-1- Détermination des écarts de 1<sup>ère</sup> consolidation : (0,5 point)**

Coût du regroupement d'entreprises (coût des titres) (1)		172 250
Capitaux propres "A" au jour de l'acquisition	1 232 000	
+ Marque générée en interne	54 000	
+ Plus-value sur terrain (1.200.000 – 1.000.000)	200 000	
<b>Juste Valeur des actifs &amp; passifs identifiables acquis hors impôt différé =</b>	<b>1 486 000</b>	
± Fiscalité différée sur écarts d'évaluation [254.000 x 25%]	(63 500)	
<b>Juste Valeur des actifs &amp; passifs identifiables acquis = (0,25 point)</b>	<b>1 422 500</b>	
Q.P de "F" dans la J.V des actifs & passifs identifiables acquis (2)	x 10%	142 250
<b>Ecart d'acquisition (1) - (2) : Goodwill (0,25 point)</b>		<b>30 000</b>

2-2- Ecritures de mise en équivalence : (1,5 points)

1. Mise en équivalence des titres "A" (chez F) (0,25 point)

(B) TME $[172.250 + (632.500 + 154.250 - 320.000 - 112.000) \times 10\%]$	207 725	
(B) Titres de participation dans "A" (Chez F)		172 250
(B) Réserves "F" $[(632.500 - 320.000 - 112.000) \times 10\%]$		20 050
(B) Résultat "F" $[154.250 \times 10\%]$		15 425
(G) Résultat global (en gestion)	20 050	
(G) Part dans les résultats des SME		20 050

2. Amortissement quote-part dans la marque identifiée lors de l'acquisition (0,25 point)

(B) Réserves "F" $[(54.000 \times (1 - 25\%) \times 2/9) \times 10\%]$	900	
(B) Résultat "F" $[(54.000 \times (1 - 25\%) \times 1/9) \times 10\%]$	450	
(B) TME $[(54.000 \times (1 - 25\%) \times 3/9) \times 10\%]$		1 350
(G) Part dans les résultats des SME	450	
(G) Résultat global (en gestion)		450

3. Amortissement de l'écart d'acquisition (Goodwill) (0,25 point)

(B) Réserves "F" $[30.000 \times 2/10]$	6 000	
(B) Résultat "F" $[30.000 \times 1/10]$	3 000	
(B) TME $[30.000 \times 3/10]$		9 000
(G) Part dans les résultats des SME	3 000	
(G) Résultat global (en gestion)		3 000

4. Retraitements d'homogénéité (Différences temporelles déductibles) (0,25 point)

(B) TME $[(15.000 \times 25\%) \times 10\%]$	375	
(B) Résultat "F" $[(20.000 - 15.000) \times 25\% \times 10\%]$	125	
(B) Réserves "F" $[20.000 \times 25\% \times 10\%]$		500
(G) Part dans les résultats des SME	125	
(G) Résultat global (en gestion)		125

5. Retraitements d'homogénéité (Différences temporelles imposables) (0,25 point)

(B) Réserves "F" $[30.000 \times 25\% \times 10\%]$	750	
(B) Résultat "F" $[(40.000 - 30.000) \times 25\% \times 10\%]$	250	
(B) TME $[(40.000 \times 25\%) \times 10\%]$		1 000
(G) Résultat global (en gestion)	250	
(G) Part dans les résultats des SME		250

6. Retraitements d'homogénéité (Provisions IDR) (0,25 point)

(B) Réserves "F" $[80.000 \times (1 - 25\%) \times 10\%]$	6 000	
(B) Résultat "F" $[(90.000 - 80.000) \times (1 - 25\%) \times 10\%]$	750	
(B) TME $[(90.000 \times (1 - 25\%) \times 10\%]$		6 750
(G) Part dans les résultats des SME	750	
(G) Résultat global (en gestion)		750

**3- Détermination de la valeur d'équivalence des titres "A" au 31/12/2016 : (0,5 point)**

TME (chez M)	
317 350	
750	
	2 000
	13 500
<b>302 600</b>	

(0,25 point)

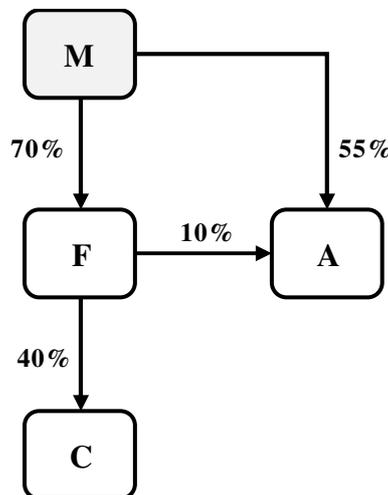
TME (chez F)	
207 725	
	1 350
	9 000
	375
	1 000
	6 750
<b>190 000</b>	

(0,25 point)

Valeur d'équivalence des titres "A" au 31/12/2016 = 302.600 + 190.000 = 492.600 DT.

**Dossier n° 3 : (3 points)**

Après augmentation du capital de la société "A", l'organigramme du groupe se présente comme suit :



Ainsi, le pourcentage de contrôle du groupe dans "A" passe de 30% à 65% et "A" devient une filiale.

**1- Incidence de l'augmentation de capital sur la participation de "F" dans "A" : (1 point)**

L'analyse de la part d'intérêt de "F" dans "A", avant et après augmentation de capital se présente comme suit :

Participation de "F" dans "A"	Avant augm.	Après augm.	Coût (DT)	Lot
Nbre d'actions avant augmentation (a)	800	800	172 250	Lot 1
Nbre d'actions préservant le % initial (b)	-	800	120 000	Lot 2
<b>Nombre d'actions détenues par "F" (1) = (a)+(b)</b>	<b>800</b>	<b>1 600</b>		
<b>Nombre total d'actions (2)</b>	<b>8 000</b>	<b>16 000</b>		
<b>% de participation = (1) / (2)</b>	<b>10,00%</b>	<b>10,00%</b>		

Ainsi, la part d'intérêt de "F" dans "A" demeure inchangée. Il y a lieu de traiter uniquement le changement de la méthode de consolidation (passage de la mise en équivalence à l'intégration globale). (0,25 point)

Au 02/01/2017, et en application du traitement de référence préconisé par NCT 38, le traitement des lots 1 et 2 se présente, après cumul des comptes, comme suit :

**1. Comptabilisation initiale du lot 1 en consolidation (02/01/2017) (0,5 point)**

(B) Capital "A" [800.000 x 10%]	80 000	
(B) Réserves "A" [(320.000 + 112.000) x 10%]	43 200	
(B) Terrains [(1.200.000 - 1.000.000) x 10%]	20 000	
(B) Marque [54.000 x 10%]	5 400	
(B) Goodwill	30 000	
(B) Passif d'impôt différé [(200.000 + 54.000) x 25%] x 10%		6 350
<b>(B) Titres de participation dans "A" (lot 1)</b>		<b>172 250</b>

**2. Comptabilisation initiale du lot 2 en consolidation (02/01/2017) (0,25 point)**

(B) Capital "A" [800 x 100]	80 000	
(B) Prime d'émission "A" [800 x (150-100)]	40 000	
<b>(B) Titres de participation dans "A" (lot 2)</b>		<b>120 000</b>

**2- Incidence de l'augmentation de capital sur la participation de "M" dans "A" : (2 points)**

L'analyse de la part d'intérêt de "M" dans "A", avant et après augmentation de capital se présente comme suit :

Participation de "M" dans "A"	Avant augm.	Après augm.	Coût (DT)	Lot
Nbre d'actions avant augmentation (a)	1 600	1 600	160 000	Lot 1
Nbre d'actions préservant le % initial (b)	-	1 600	240 000	Lot 2
Nbre d'actions correspondant à la part d'intérêt additionnelle (c)	-	5 600	840 000	Lot 3
<b>Nombre d'actions détenues par "M" (1) = (a)+(b)+(c)</b>	<b>1 600</b>	<b>8 800</b>		
<b>Nombre total d'actions (2)</b>	<b>8 000</b>	<b>16 000</b>		
<b>% de participation = (1) / (2)</b>	<b>20,00%</b>	<b>55,00%</b>		

Etant acquis depuis la constitution, le lot 1 ne contient pas d'écarts de 1<sup>ère</sup> consolidation. Il en est de même pour le lot 2 (souscrit à titre irréductible) qui a permis de préserver la part d'intérêt initiale. En revanche, la part d'intérêt additionnelle de 35% (55%-20%) s'apparente, en substance, à une acquisition progressive ayant abouti au franchissement d'une frontière comptable (passage de la mise en équivalence à l'intégration globale). En conséquence, il y a lieu de déterminer les écarts de première consolidation y afférents, comme suit : (0,25 point)

Coût du regroupement d'entreprises (coût des titres : 5.600 x 150) (1)		840 000
Capitaux propres retraités de "A" au 02/01/2017 (*)	2 713 000	
+ Marque générée en interne	54 000	
- Amortissements cumulés de la marque au 02/01/2017 (54.000 x 3/9)	(18 000)	
+ Plus-value sur terrain (1.300.000 – 1.000.000)	300 000	
<b>Juste Valeur des actifs &amp; passifs identifiables acquis hors impôt différé =</b>	<b>3 049 000</b>	
± Fiscalité différée sur écarts d'évaluation [(300.000+54.000-18.000) x 25%]	(84 000)	
<b>Juste Valeur des actifs &amp; passifs identifiables acquis = (0,25 point)</b>	<b>2 965 000</b>	
Q.P de "M" dans la J.V des actifs & passifs identifiables acquis (2)	x 35%	1 037 750
<b>Ecart d'acquisition (1) - (2) : Goodwill négatif (0,25 point)</b>		<b>(197 750)</b>

(\*) Les capitaux propres retraités de "A" sont déterminés au 02/01/2017, comme suit : **(0,25 point)**

Capital social [16.000 x 100] (1)	1 600 000
Prime d'émission [8.000 x (150-100)] (2)	400 000
Réserves retraitées au 02/01/2017 (3)	713 000
+ Réserves et résultats avant retraitement au 31/12/2016 [632.500+154.250]	786 750
+ Retraitement des différences temporelles déductibles [15.000 x 25%]	3 750
- Retraitement des différences temporelles imposables [40.000 x 25%]	(10 000)
- Retraitement de la provision IDR [90.000 x (1-25%)]	(67 500)
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>2 713 000</b>

Au 02/01/2017, et en application du traitement de référence préconisé par NCT 38, le traitement des lots 1, 2 et 3 se présente, après cumul des comptes, comme suit :

**1. Comptabilisation initiale du lot 1 en consolidation (02/01/2017) (0,25 point)**

(B) Capital "A" [800.000 x 20%]	160 000	
<b>(B) Titres de participation dans "A" (lot 1)</b>		<b>160 000</b>

**2. Comptabilisation initiale du lot 2 en consolidation (02/01/2017) (0,25 point)**

(B) Capital "A" [1.600 x 100]	160 000	
(B) Prime d'émission "A" [1.600 x (150-100)]	80 000	
<b>(B) Titres de participation dans "A" (lot 2)</b>		<b>240 000</b>

**3. Comptabilisation initiale du lot 3 en consolidation (02/01/2017) (0,5 point)**

(B) Capital "A" [1.600.000 x 35%]	560 000	
(B) Prime d'émission "A" [400.000 x 35%]	140 000	
(B) Réserves "A" [713.000 x 35%]	249 550	
(B) Terrains [(1.300.000 - 1.000.000) x 35%]	105 000	
(B) Marque [54.000 x 35%]	18 900	
(B) Amortissements cumulés Marque [18.000 x 35%]		6 300
(B) Passif d'impôt différé [(300.000 + 36.000) x 25%] x 35%		29 400
(B) Goodwill négatif		197 750
<b>(B) Titres de participation dans "A" (lot 3)</b>		<b>840 000</b>